

spécial budget

Pages 4 à 7



École maternelle Marcel Pagnol



Zoom sur...

Les centres de loisirs

Page 3

Plus d'infos

- Le conseil municipal a décidé
- Les repas de quartiers : un moment de convivialité

Pages 12



L'Éditorial de Yannick BOUBÉE, Maire

Il y a 6 mois, la majorité d'entre vous nous a fait confiance pour poursuivre la gestion de la Commune avec une équipe renouvelée, à la fois porteuse d'un bilan et tournée vers l'avenir.

Nous avons continué et achevé les opérations initiées par Pierre DUSSERT :

- **La Place François Mitterrand**, espace de respiration et d'embellissement du centre-ville,

- **L'extension du restaurant scolaire** où les enfants sont encore mieux accueillis,

- **La rénovation de la Maison du Temps Libre**, outil à disposition des associations et des citoyens.

- **L'aménagement des locaux sous scène du Centre Jean Jaurès** au profit de la section de l'ASCA Basket.

Le Centre de Loisirs 3/6 ans, organisé par les animateurs de la Maison des Jeunes et de la Culture que nous finançons, **a ouvert ses portes cet été** et a connu pour son lancement une bonne fréquentation. Ainsi, **l'offre de services publics s'étend dans notre Commune, résultat d'une réelle volonté politique.**

Pour autant, aurons-nous au cours de ce mandat les moyens de réaliser ce que vous souhaitez ? La question est posée ici comme dans bien des communes de France, tant **les nuages s'amoncellent au-dessus des budgets publics des collectivités locales.** Et, ici plus qu'ailleurs dans notre bassin de vie. Pourquoi ? Parce que la 4^{ème} ville du département en nombre d'habitants, avec ses 640 élèves, ses 28 classes, ses 5 écoles et son restaurant scolaire, ses 39 kilomètres de voirie, ses 67 agents municipaux, son Parc des Sports, son Espace Culture Loisirs, ses bâtiments communaux, ses espaces verts n'enregistre que 4 millions d'euros de recettes de fonctionnement, **de l'ordre du budget d'une équipe de rugby de Pro D2 que nous connaissons bien !** A l'aune de cette comparaison, chacun comprendra mieux les difficultés dans lesquelles nous nous débattons pour satisfaire les besoins légitimes exprimés par la population, besoins que nous partageons. **Nous savons que notre responsabilité nous engage à relever ce défi.** Soyez assurés que mon équipe et moi-même, nous nous y emploierons.

La rentrée scolaire s'est déroulée très correctement dans notre Commune ; je vous invite à lire l'article rédigé par le maire-adjoint, en charge de l'éducation, dans ce même bulletin. Mais les nouveautés (soutien individualisé et droit d'accueil) mises en œuvre sans véritable concertation par le gouvernement pèseront encore sur nos finances communales...

Vous le voyez, nous sommes au travail avec enthousiasme, lucidité et détermination. Depuis 6 mois, déjà...

Cordialement à vous



Bulletin d'Information Municipal

Directeur : **Yannick BOUBÉE**
Rédacteur : **Maryvonne GARBAYE**

Ont collaboré à ce numéro :

Christophe CARRIEU
Ingrid DEGEIX
Louissette DUBAU
Pierre FAURE
Anne lise GAILLARD
Hervé GAILLARD
Philippe JEAN
Jean-François LOPEZ
Claude PAHU

Lancement de la saison culturelle de la Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.)

Le vendredi 5 septembre 2008, dans le Parc de l'Espace Culturel et Loisirs d'Aureilhan, la MJC a magnifiquement lancé la saison culturelle 2008 / 2009.

Chacun a pu découvrir les différentes activités proposées par l'association, qui prouve encore une fois qu'il est possible d'offrir une culture populaire, accessible à tous et de qualité.

Quelques personnalités politiques de notre département étaient présentes autour de Benjamin VERDEIL, Président de la MJC.



Au centre : Benjamin VERDEIL, Président de la MJC. En arrière plan, de gauche à droite : Pierre DUSSERT, Vice-Président du Conseil Général ; Gérard TREMEGE, Président du Grand Tarbes ; Marie BAUDOIN, Conseillère régionale ; Yannick BOUBÉE, Maire d'Aureilhan ; Chantal ROBIN-RODRIGO, Députée.

La programmation culturelle d'octobre à décembre 2008 de tous les spectacles présentés à l'ECLA

OCTOBRE

Ven 3 Théâtre : Cie BUG'ART, « Hard Copy », 20H30

Mar 7 VTHR : Le système Ribadier, Théâtre, 20H30

Ven 17 VTHR : L'affaire de la rue Lourcine, Théâtre, 20H30

NOVEMBRE

Mar 4 VTHR : Accords parfaits, Théâtre, 20H30

Mer 5 Enfant : Cie LES IMPROSTEURS, « Sur la corde raide », à 10H et 15H

Sam 8 Concert : Musica Nuda, 20H30

Jeu 13 Enfant : Cie POCPOC, « Juliette en alerte », à 10H et 15H

Ven 21 VTHR : Festival du rire de Montreux - Soirée inaugurale, 20H30

DECEMBRE

Mer 3 Contes : SAM CANNARAZZI, 20H30

Ven 19 VTHR : 23 artistes sur scène chantent pour Sol En Si, à 9H30 et 14H30

Ven 19 VTHR : Les numéros les plus show du Crazy Horse, avec Arielle Dombasle, 20H30

* VTHR : Vidéo Transmission Haute Résolution. Projection à l'auditorium de l'ECLA

Zoom sur ...

les centres de loisirs : le plein d'activités

Les vacances d'été du secteur jeunesse de la MJC

a réuni 5 structures jeunes de l'agglomération.

Depuis les vacances de février, le secteur jeunesse de la MJC s'est doté d'un nouveau centre de loisirs pour les préadolescents. Situé à l'Espace Culture et Loisirs d'Aureilhan, ce nouvel espace accueille les jeunes de 11 à 14 ans de 9h à 18h durant les vacances scolaires. Des activités adaptées à leur âge et à leurs envies sont proposées.

Ainsi, entre activités de pleine nature (kayak, escalade, pala et défis sportifs) et activités artistiques (percussions, graphisme sur t-shirt), les préadolescents ont profité pleinement de leur été.

Une vingtaine de jeunes sont également partis en séjour au mois de juillet. Un groupe en Méditerranée, à Canet en Roussillon, a profité de la plage et du soleil pendant une semaine. D'autres ont préféré les défis du Raid sportif proposé à Barbazan-Debat qui



Durant le temps des travaux de la Maison du Temps Libre, la municipalité a mis à disposition des jeunes de 14 à 17 ans, la salle « Bord Adour », située impasse de l'Industrie. Un fonctionnement adapté à leur âge a été mis en place avec une ouverture l'après midi, en soirée et des sorties à la journée. Ce nouveau fonctionnement encourage également la participation des jeunes à leur programme d'activité. Ainsi, ils ont proposé une soirée bowling, une soirée barbecue, etc, qu'ils ont organisées avec l'aide de leur animateur Arnaud Desmouges.

Deux séjours ont eu lieu sur l'été :

- le « Festiv'Ados », proposé par la MJC d'Odos, festival de découvertes d'activités artistiques (musique, théâtre, danse, slam, ...)

- fin juillet, le groupe d'adolescents s'est retrouvé lors de l'« Echange européen » organisé par le foyer jeunes d'Arreau : ils ont découvert la vallée d'Aure (course d'orientation, sports d'eaux vives) et appréhendé une autre culture avec un groupe de jeunes polonais qui participaient également à ce séjour.

Une quinzaine d'adolescents a ainsi organisé son été !



Pour clôturer l'été 2008 en beauté, la MJC a réuni tout le secteur jeunesse (11/14 ans et 14/17ans) et le secteur enfance (6/12 ans) autour d'une grande journée « Jeux Olympiques » pendant laquelle les ados sont devenus co-animateurs. Grande remise de médailles à l'ECLA !

A partir du 23 septembre, nous retrouverons notre espace à la Maison du Temps Libre rénovée, où nous proposerons un accueil 14-17 ans autour d'animations mais aussi de projets montés en collaboration avec les jeunes afin de les impliquer de manière responsable et citoyenne dans leurs loisirs.

Cet espace proposera également des temps d'accueil pour les 18-25 ans autour des thématiques de préventions, d'orientations et d'informations en lien avec des partenaires spécialisés.

Pour tout renseignement, contactez la MJC au 05-62-38-04-46.

Les plus petits ont désormais leur centre de loisirs

Depuis le 7 juillet 2008, le centre de loisirs petite enfance (3-5 ans) a ouvert ses portes à la Maison Pomès (à côté du centre de loisirs 6-12 ans). Cet espace dédié aux tous petits propose des animations ludiques, d'éveil sportif et psychomoteur, culturelles, artistiques et manuelles, encadrées par une équipe professionnelle afin que les enfants vivent pleinement leurs loisirs.

Ces activités sont organisées autour d'un projet pédagogique qui tient compte en priorité des aptitudes et des capacités des 3-5 ans afin de leur permettre de découvrir de nouvelles pratiques et la vie en collectivité tout en assurant leur sécurité physique et affective.

Cet accueil fonctionnera également toute l'année, les mercredis et vacances scolaires sous la direction Caroline LAUTRE.

Pour tout renseignement, contactez la MJC au 05-62-38-04-46



Compte-rendu financier 2007

Toutes les dépenses et recettes effectivement réalisées en 2007 sont recensées dans le compte administratif qui retrace donc la gestion de la dernière année de l'équipe précédente. Il est tout à fait normal de trouver la concrétisation et la fin de la réalisation des grands travaux prévus au programme de l'équipe sortante et réalisés à 98%. Le temps de réalisation d'un projet structurant est de l'ordre de 4 ans et il est, par conséquent, logique que l'aménagement du centre ville ou bien l'extension de la Mairie se concrétisent en fin de mandat.

1 - Vue d'ensemble du budget 2007

		DEPENSES	RECETTES
Résultat Exercice 2007	Fonctionnement	3 530 987,97 €	4 079 854,50 €
	Investissement	3 328 528,29 €	3 592 274,47 €
Reports de 2006	Excédent de fonctionnement	—	259 691,85 €
	Déficit d'investissement	233 578,83 €	—
Restes à réaliser reportés en 2008	Investissement	93 098,00 €	—
	Fonctionnement	3 530 987,97 €	4 339 546,35 €
Résultat cumulé	Investissement	3 655 205,12 €	3 592 274,47 €
	Total cumulé	7 186 193,09 €	7 931 820,82 €

Le bilan financier de l'année 2007 tient compte des données réellement engagées au cours de l'exercice, mais aussi des reports de l'année précédente en terme d'excédent ou de déficit, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement.

Généralement, sont constatés un excédent de fonctionnement (part dédiée à l'autofinancement) et un déficit d'équipement car les subventions relatives à ces réalisations ne sont versées qu'à la fin des travaux et n'apparaissent que

dans l'exercice suivant.

Il y a lieu de tenir compte également des restes des d'investissements qui ont été engagés dans l'année 2007, mais qui ne se termineront que dans le premier trimestre 2008.

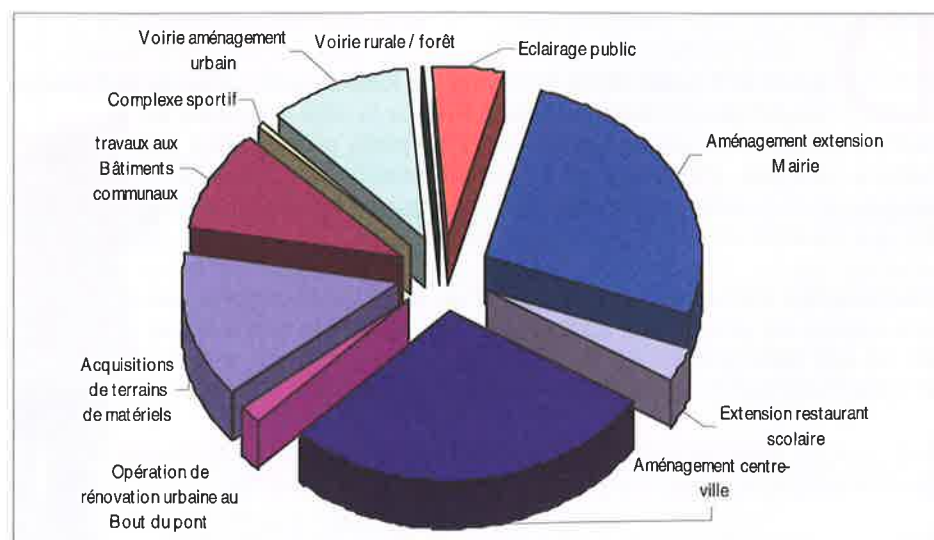
Toutes ces considérations prises en compte, vous pouvez constater que le budget global 2007 avoisine les 8 000 000 € avec un excédent cumulé de 745 627,73 €, qui représente 9,4% des recettes globales.

2 - Achèvement des grands travaux

Détail des opérations d'équipement :

Pour les opérations qui se déroulent sur plusieurs années, n'apparaît que la part comptabilisée en 2007

Acquisitions de terrains Matériels ..	290 851,98 €
Travaux aux Bâtiments communaux	208 252,22 €
Complexe sportif	8 542,85 €
Voirie aménagement urbain	222 142,58 €
Voirie rurale / forêt	6 366,55 €
Eclairage public	112 416,57 €
Aménagement extension Mairie	559 409,27 €
Extension restaurant scolaire	69 244,65 €
Aménagement centre-ville	597 295,63 €
Opération de rénovation urbaine au Bout du pont	35 707,12 €



Le budget 2008

Si le compte administratif enregistre la totalité des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'équipement effectivement réalisées, le budget primitif est un document prévisionnel dans lequel les charges et produits sont estimés. Expression de choix politiques, il recense les actions à mener au cours de l'année. Il doit être nécessairement en équilibre, et comme les montants ne sont que prévisionnels, les décimales ne sont pas portées.

Les montants de la section du fonctionnement, du même ordre de grandeur que l'année précédente constituent des dépenses quasi incompressibles liées au fonctionnement de la Commune.

En ce qui concerne les investissements, les montants sont inférieurs à l'année précédente puisqu'il s'agit d'achèvement d'opérations et que les grands travaux à réaliser au cours du mandat qui vient de débiter n'en sont encore qu'au stade d'avant-projet ou, tout au plus, en début d'étude.

1 - Fonctionnement

Dépenses

Dépenses réelles	Détails	Montants	
		Montant	Montant
Dépenses de gestion courante	Charges à caractère général	947 621,00 €	
	Charges de personnel	1 854 815,00 €	
	Autres charges gestion courante	695 945,00 €	
Autres Dépenses	Charges financières (intérêts de la dette)	226 000,00 €	
	Charges exceptionnelles	1 500,00 €	
	Dépenses imprévues	14 946,00 €	
Dépenses d'ordre de fonctionnement	Virement à la section d'investissement	1 234 546,00 €	
	Opérations d'ordre entre sections	82 276,00 €	
TOTAL		5 057 649,00 €	

Recettes

Recettes réelles	Détails	Montants	
		Montant	Montant
Recettes de gestion courante	Produits des services	71 350,00 €	
	Impôts et taxes	*2 546 785,00 €	
	Dotations, participations	**1 360 325,00 €	
Autres Recettes	Autres produits de gestion courante	182 000,00 €	
	Atténuation de charges	60 000,00 €	
	Produits financiers	62,00 €	
Recettes d'ordre de fonctionnement	Produits exceptionnels	1 500,00 €	
	Opérations d'ordre entre sections	90 000,00 €	
Excédent de fonctionnement 2007		745 627,00 €	
TOTAL		5 057 649,00 €	

Montant des recettes réelles :
4 222 022 €
Soit 551 € / habitant

Pour information, moyenne nationale des communes de la même strate :
1 102 € / habitant
soit le double de notre commune.

* Dans ces recettes « impôts et taxes », notre contribution personnelle – sous la forme de taxe d'habitation pour tous les habitants et sous la forme de taxe foncière pour les propriétaires – s'élève à 1 987 621 €. Ce montant est la seule variable d'ajustement qui nous permet de financer nos dépenses.

Chaque année, ce montant est calculé au plus juste afin d'avoir un recours minimum à l'emprunt pour financer les investissements.

** A titre de comparaison, dans ces dotations la participation de l'Etat incluse n'est que de 1 230 919 €, ce qui correspond à 62% de l'effort des aureilhanais.

2 - Investissement

Dépenses

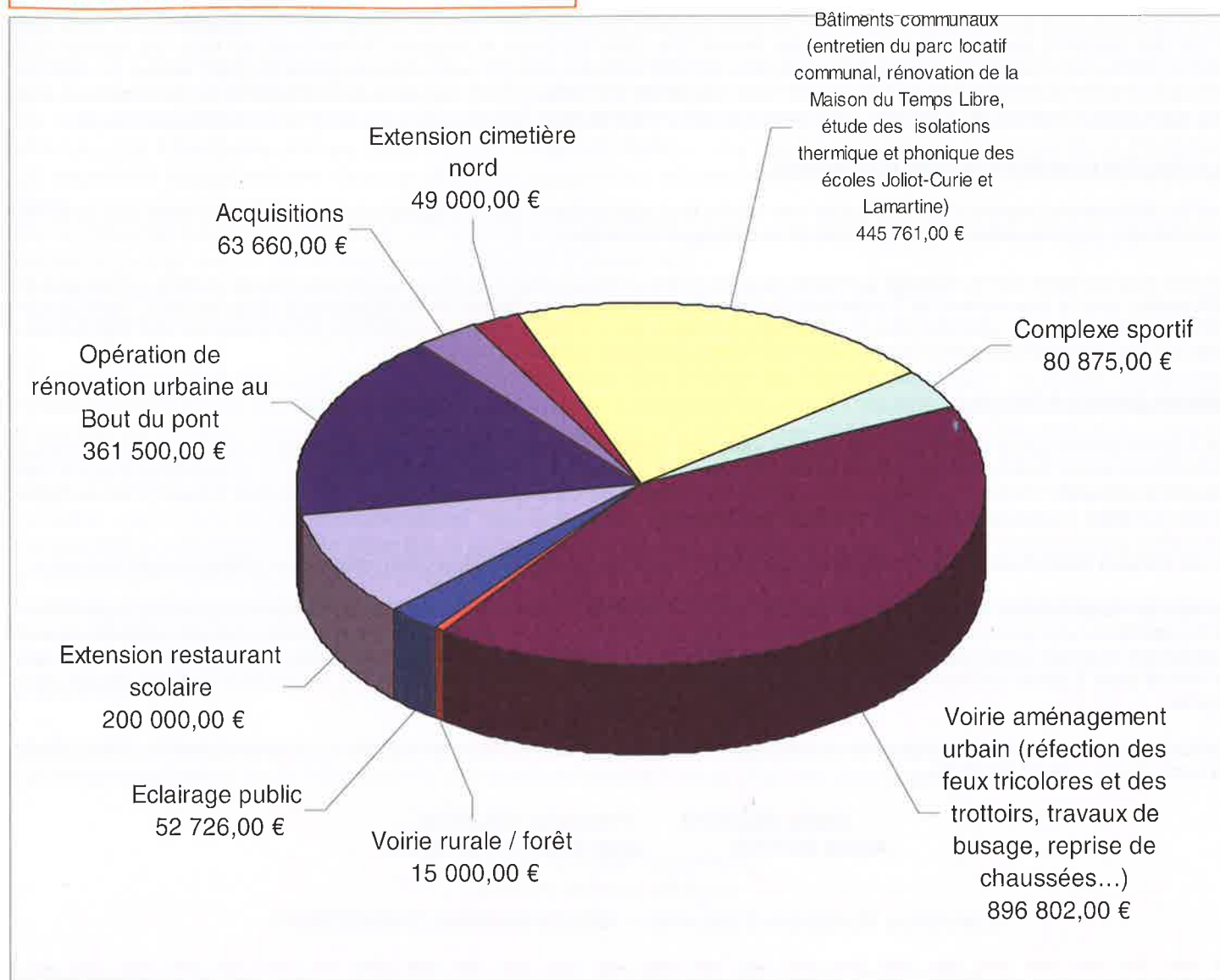
Dépenses d'équipement	Total des opérations d'équipement	2 165 324,00 €
Dépenses financières	Subventions d'équipement	40 372,00 €
	Remboursement emprunt	335 100,00 €
Dépenses d'ordre d'investissement	Opérations d'ordre entre sections	90 000,00 €
	Opérations patrimoniales	213 000,00 €
TOTAL		2 843 796,00 €

Recettes

Recettes d'équipement	Subventions d'investissement	261 994,00 €
	Emprunts et dettes assimilées	726 000,00 €
Recettes financières	Dotations, fonds divers, réserve (1)	189 757,00 €
	Dotations, fonds divers, réserve (2)	62 930,00 €
	Produits des cessions	43 626,00 €
Recettes d'ordre d'investissement	Autofinancement	1 234 546,00 €
	Opérations d'ordre entre sections	81 776,00 €
	Opérations patrimoniales	213 000,00 €
Excédent d'investissement 2007		30 167,00 €
TOTAL		2 843 796,00 €

Cette année de transition entre les deux mandats prévoit, outre l'entretien courant des bâtiments communaux, du complexe sportif, des voiries urbaine et rurale, des acquisitions de matériel, des achats de terrains pour prévoir un agrandissement du cimetière nord sans oublier l'extension du restaurant scolaire et le lancement des travaux concernant l'opération de rénovation urbaine du Bout du pont.

Détail des opérations d'équipement prévues



Quelques notions sur la fiscalité locale

Les collectivités locales bénéficient de ressources propres provenant notamment des impôts directs locaux. Les quatre principaux *impôts directs* sont :

- La taxe d'habitation ;
- La taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties, qui concerne peu de contribuables ;
- La taxe professionnelle, perçue aujourd'hui par la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes.

Le calcul de l'impôt s'effectue de la manière suivante : une base X un taux. Seul le **taux** est voté par l'Assemblée délibérante de la collectivité. Le tableau ci-dessous permet de constater que les taux votés à Aureilhan sont inférieurs aux taux moyens communaux observés au niveau départemental et national

	Taux AUREILHAN		Taux moyen communal départemental 2007	Taux moyen communal national 2007
	2007	2008		
Taxe d'habitation	9,65%	9,79%	11,75%	14,48%
Taxe sur le foncier bâti	16,72%	16,97%	17,60%	18,60%

(Suite page 7)

La base est quant à elle transmise par l'administration fiscale. Pour la taxe d'habitation ou les taxes foncières, la base correspond à la valeur locative cadastrale, qui représente le loyer théorique annuel que l'immeuble serait susceptible de produire, dans des conditions normales, à une date de référence.

Exemple de calcul de l'impôt pour une base locative de 3500 € :

Taxe d'habitation :

Aureilhan : 3500 € x 9,79 % = 342,65 €
 Hautes-Pyrénées : 3500 € x 11,75 % = 411,25 €
 (Taux moyen communal au niveau départemental 2007)

Taxe sur le foncier bâti :

Aureilhan : 3500 € x 16,97 % = 593,95 €
 Hautes-Pyrénées : 3500 € x 17,60 % = 616 €
 (Taux moyen communal au niveau départemental 2007)

MERCI DE VOTRE CONFIANCE

Nous profitons de notre premier droit d'expression de cette nouvelle mandature pour vous renouveler nos remerciements pour votre soutien lors des dernières élections municipales. Merci encore aux **1210** électrices et électeurs Aureilhanais qui nous ont accordé leur confiance. Notre liste a réalisé une progression de **8,36%** soit **424 voix de plus** par rapport aux élections de 2001, **seules 31 voix** ont permis à la majorité sortante d'être élue au premier tour. Nul doute que cette volonté naissante de changement se confirmera un jour. Grâce aux 4 sièges obtenus par notre liste, nous disposons désormais de deux élus dans chacune des 8 commissions municipales.

Les votes des premiers conseils municipaux :

Parmi les délibérations importantes, nous avons voté contre le budget présenté par la majorité municipale celui-ci n'étant pas conforme aux orientations que nous avons exprimées lors de la campagne électorale.

Première surprise aussi lors du vote par la majorité (communistes compris !) d'un taux de subventions publiques de **82%** (!) soit plus de **67000 euros**, pour le financement de 2 projets privés d'amélioration de l'habitat (créations de logements à usage locatifs). Notre groupe a bien sûr voté contre cette utilisation des fonds publics, qui même dans le cadre d'une convention où les propriétaires sont déjà subventionnés par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, ne justifie pas un tel financement.

Quelques projets à l'étude :

Autre surprise concernant la construction de la future **salle des sports**. En effet, malgré les promesses de la majorité durant la campagne électorale, aucun avant-projet n'avait été réalisé. Pas de plan d'ensemble, pas de chiffrage estimatif, pas de lieu d'implantation, pas d'objectifs d'utilisation. Avant de promettre il conviendrait de budgétiser ! Ce projet nous tenant particulièrement à cœur, nous participons bien sûr dans un esprit constructif à sa réalisation effective.

Plan de révision local d'urbanisme (modifications des terrains constructibles) prévu pour cette année, nous veillerons à sa réalisation.

Le projet de réhabilitation du quartier du Bout du Pont, lors de la réunion réunissant tous les intervenants nous avons déploré l'attitude de l'architecte chargé du projet par la municipalité. Celui-ci n'a pas prêté une oreille attentive aux demandes de nos commerçants qui participent en premier lieu à la vie et à l'animation de ce quartier. Il semblait plus préoccupé d'imposer un projet clé en main tel qu'il en a réalisé dans d'autres communes, que de tenir compte des spécificités de notre quartier et des inquiétudes légitimes de nos commerçants.

Durant ce mandat, nous essaierons de nous montrer dignes de votre confiance et nous restons bien sûr à votre disposition, vous pouvez nous contacter au : 06.11.01.65.35

Annie AGUADO **Françoise MAZOUÉ**
André BOYRIE **Jean-Marc LACABANNE**

Conseillers Municipaux d'opposition – Groupe Aureilhan CHANGEMENT

Deux projets lancés...mais jusqu'où ?

La majorité municipale vient de lancer la "réflexion", qui, nouveauté, se veut ouverte à ... "la société civile" aureilhanaise, comme il faut dire aujourd'hui. Elle concerne d'une part la réalisation d'une **salle omnisport**, et d'autre part la **restructuration de l'école maternelle Marcel Pagnol**.

Le premier projet fait consensus au sein du Conseil municipal. En effet, la carence en matière d'infrastructures sportives est manifeste, depuis très longtemps à Aureilhan, et nous avons porté le débat à ce sujet durant la dernière mandature, considérant, à l'époque, son enjeu plus fort que la refonte complète de la mairie et de sa place.

Une première réunion a eu lieu le **13 mai dernier**, et depuis, plus rien. On reste donc sur sa faim pour un projet qui demande une **mobilisation collective importante** en terme de conception dans une perspective de développement durable.

On remarque aussi que ce projet est lancé **mais sans savoir où il se situera** ! Ceci est assez étonnant. Pour nous, il ne doit pas se situer à la périphérie d'Aureilhan car ce projet doit aussi s'inscrire **dans un rôle d'animation de la ville**. Malheureusement, peu de terrains de grande dimension se trouvent disponibles à proximité du centre ville : Le terrain, rue du XI novembre, en face de la pharmacie, a été acheté par l'OPAC. Peut-on encore engager des discussions avec l'OPAC pour le revendre à la commune ? Il y a aussi le terrain du stade J. Ferry qui serait intéressant sous réserve de trouver une solution pour l'entraînement du football.

Ce projet de salle omnisports ne doit pas occulter **les besoins plus**

modestes mais nécessaires en matière d'équipements sportifs qui incombent à la commune ; tribune, club house pour le tennis, Mille clubs...etc.

Le deuxième projet consiste à regrouper, sur le site de la maternelle M. Pagnol, les 7 classes dont 2 sont, actuellement, séparées du bâtiment principal. Une restructuration de l'existant et la construction de deux classes et de ses annexes sont nécessaires.

Ce dossier apparaît très difficile puisqu'il doit se faire essentiellement durant la période scolaire, et peut donc occasionner une gêne certaine.

D'autre part, **les moyens financiers avancés** par la majorité seront insuffisants pour obtenir une **école maternelle fonctionnelle**.

La première réunion à ce sujet, le 23 mai 2008, l'a très bien montré : pour rentrer dans **ce cadre financier trop étroit**, la majorité municipale propose tout simplement des réductions importantes des surfaces et des suppressions d'équipements (préau, annexes...). Il est clair, pour nous, que, tant sur la forme que sur le fond, cela ne peut être ainsi et nous serons très vigilants.

Par ailleurs, nous demandons qu'une réelle politique municipale sur l'ensemble des écoles soit engagée avec **des objectifs programmés de réalisations**.

Actuellement, la majorité municipale fait une politique désordonnée et au coup par coup, peu efficace, sur les écoles qui datent des années 1950. Les besoins existent dans chaque école et doivent être satisfaits. Enfin, la mise en place de la gratuité de la garderie scolaire, à la prochaine rentrée, s'avère être aussi un acte fort en matière éducative.

Jacques Lapalisse & Audrey Mauhourat

Groupe socialiste

Echos de la rentrée scolaire

640 élèves ont rejoint les 28 classes de nos 5 écoles pour cette rentrée scolaire. Hormis le traitement des enseignants, la Commune assume toutes les charges de fonctionnement liées à l'enseignement du 1^{er} degré. Parce que l'investissement fait en direction de notre jeunesse contribuera à préparer un avenir meilleur, à la fois pour les enfants eux-mêmes et pour la collectivité, l'éducation a été et demeure une des priorités constantes de la Municipalité. Quelques chiffres pour éclairer cette affirmation : sur les 67 personnels titulaires de la Commune, 28 travaillent exclusivement dans le domaine scolaire ou périscolaire et 8 autres agents de manière très régulière.

Deux mesures nouvelles décidées par le gouvernement sans réelle concertation avec les associations d'élus, ont vu le jour et créent de nouvelles missions aux Communes :

- le droit d'accueil à mettre en place si 25% des enseignants de l'école sont en grève,
- le soutien individualisé des élèves.

S'agissant du droit d'accueil pour lequel l'Association des Maires de France demandait le report d'une année refusé par le ministre de l'Education Nationale, le maire doit d'abord établir une liste des personnes susceptibles d'assurer ce service, avalisée par l'Inspection Académique. Les familles doivent ensuite être informées des modalités d'organisation du service par la Commune et, enfin, cette dernière met en œuvre ce droit d'accueil. Ainsi donc, la collectivité locale va se substituer à l'Education Nationale en intervenant dans un conflit dont les protagonistes sont l'Etat et ses fonctionnaires ! Et, à ce jour, bien des problèmes restent soulevés : celui de la responsabilité en cas de sinistre, celui de la juste prise en compte des coûts réels, celui de l'impossibilité d'identifier à l'avance l'effectif à mobiliser, celui du taux d'encadrement...

Quant au soutien individualisé, si le principe n'est remis en cause par personne, la mise en œuvre sur le terrain, là encore très rapide, est plus complexe que ne le croient les « bien-pensants ». En fonction des créneaux retenus, les services périscolaires assurés par la Commune peuvent être impactés sans qu'une recette nouvelle ne soit attribuée.

Cela étant, nous tenons à assurer l'ensemble des partenaires éducatifs, enseignants et parents d'élèves, de l'entière coopération de la Municipalité et nous souhaitons à tous une très bonne année scolaire.

Pour le Groupe Socialiste,
Le Maire-Adjoint délégué
Claude PAHU

Permanences de M. PAHU à la Mairie : le mercredi de 14h30 à 16h30, sur rendez-vous.

Groupe communiste

Nous sommes cinq élus du Parti Communiste Français (PCF) dans la majorité municipale. Nous travaillons d'une manière constructive et vigilante dans l'intérêt collectif et général des Aureilhanais.

Les décisions prises au niveau national par le Gouvernement nous forcent à gérer leurs effets néfastes au niveau local. Elles mettent les élus du Parti Communiste en difficulté devant leurs choix :

- Faudrait-il augmenter la fiscalité ?
- Diminuer les investissements ?
- Réduire les services publics ?

Les élus communistes sont attachés à la réalisation du programme municipal validé par les Aureilhanais. Une municipalité de Gauche doit être, avec ses élus, un pôle de résistance face à la politique antisociale de ce Gouvernement qui appauvrit les communes et ses citoyens, détruit les services publics et s'attaque à l'école sans concertation préalable.

Pour le groupe Communiste,

Daniel RIVIERE,
Conseiller municipal.

Le "vivre ensemble" : être responsable et respectueux

Divagation des Animaux

La présence d'animaux domestiques tels que les chiens ou les chats peut être à l'origine de troubles plus ou moins grands en matière de salubrité et de tranquillité publiques.

Notion de divagation :

S'agissant d'un **Chien** : Celui-ci est considéré en état de divagation lorsque en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, il n'est plus sous la surveillance effective de son maître ou lorsqu'il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou lorsqu'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres.

De façon analogue, tout chien abandonné, livré à son seul instinct, doit être considéré état de divagation.

S'agissant d'un **chat** : Celui-ci est considéré en état de divagation lorsqu'il est non identifié et qu'il se trouve à plus de 200 mètres des habitations ou lorsqu'il est trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et qu'il n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci ou lorsque son propriétaire n'est pas connu et qu'il est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Risques encourus

Article 622-2 du Code Pénal : Le fait, par le gardien d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes, de laisser divaguer cet animal est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe (contravention 2° classe peine encourue 150 euros).

Article R412-44 du Code de la Route : Tout animal isolé ou en groupe doit avoir un conducteur. Le fait de contrevenir aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe (contravention 2° classe peine encourue 150 euros).

Brûlage à l'air libre des déchets

Il est interdit de brûler des déchets ménagers à l'air libre. Cette interdiction est formulée à l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental.

Article 84 : Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit (les déchets verts sont assimilés aux ordures ménagères).

Le bruit

Arrêté Préfectoral du 27 décembre 1990 sur le bruit

Article 4 : Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, tels que **tondeuse à gazon** à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00.

Les Plantations

D'une manière générale, il est déconseillé de laisser pousser des haies et des arbres à moins de 2 mètres du domaine public pour des raisons de sécurité.

Dans le cas de dépassement d'un arbre ou d'une haie sur le domaine public, le propriétaire concerné est tenu de procéder à son élagage, et de couper les racines, ceci afin de prévenir tout risque d'accident.

Un riverain du domaine public peut être contraint d'élaguer ses plantations sur injonction de l'administration. A défaut de réaction de sa part, les travaux d'élagage peuvent être commandés aux frais du récalcitrant.



Les associations : elles font Aureilhan

Deux montées successives pour l'ASCA FOOT

Le 18 Mai, sur leur terrain, les footballeurs de l'Asca ont assuré la montée en ligue régionale en dominant l'équipe de Ger. Lors de cette dernière journée, au coude à coude avec Argelès-Gazost, nos footballeurs n'ont pas tremblé, entretenant jusqu'à la fin un suspense digne de l'élite professionnelle. Cette accession à l'échelon régional succède à une montée en excellence l'année précédente. Deux saisons, terminées en tête de leur championnat, récompensent la qualité du travail accompli par tous, dirigeants, entraîneurs, joueurs.

L'Asca évoluera au niveau régional cette saison, avec pour objectif de s'y maintenir. La tâche sera plus ardue, face à des équipes davantage expérimentées et des déplacements plus éloignés, mais les capacités physiques et mentales démontrées ces deux dernières saisons permettent d'y croire.

L'Asca Football c'est environ 250 licenciés, répartis en 12 équipes, des plus petits jusqu'au vétérans, dont une équipe féminine.



Mardi 17 Juin, le Maire Yannick Boubée, et le conseil municipal ont reçu les membres de l'Asca Foot, dirigeants, éducateurs, entraîneurs, joueurs de l'équipe fanion après leur brillante saison.

Il avait fait cette promesse, en les félicitant dans les vestiaires après le match de la montée en ligue régionale. Dans son discours, il les a remerciés pour cette accession à l'échelon supérieur, succédant à la montée en excellence l'an passé, deux saisons pleinement réussies grâce au travail de tous.

Il a insisté sur le respect dû aux bénévoles qui consacrent une grande partie de leur temps libre à la vie du club, à l'apprentissage de ce sport populaire, à sa

pratique et aux valeurs qu'il véhicule.

A l'issue de la réunion, le Maire a remis un trophée, offert par la municipalité, au président, Marcel Merle et à l'entraîneur Benoît Domengès.

ASCA Basket Saison 2008/2009

PRESIDENT : Mr JEAN Philippe 47 rue des Bergeronnettes 65800 ORLEIX
Tel: 05.62.36.18.53 / 06.84.81.05.92

TRESORIER : Mr LAFARGUE Lucien 10 chemin du Montagna 65800 AUREILHAN
Tél. : 05.62.51.63.17 (HB) / 05.62.38.33.16

TRESORIER ADJOINT: Mr MAUFINET-PETIT Xavier 16 Cité des Courréous 65800 AUREILHAN
Tel: 05.62.36.40.05 / 06.33.16.16.39

SECRETAIRE :Mr BRISSEAU Jacques Cité SNCF Villa 12 chemin de la Planète 65000 TARBES
Tel: 05.62.34.73.05

SECRETAIRE ADJOINT : Mr MARTINS José 9 Chemin d'Odos 65000 TARBES
Tel: 06.87.88.96.81

CORRESPONDANT CLUB : Mr BRAU Philippe 14 avenue Jean Jaurés 65800 AUREILHAN
Tel: 06.03.32.45.84

CORRESPONDANTE CLUB ADJOINTE: Mme BRISSEAU Laurence 1 allée des charmes 65800 AUREILHAN
Tel: 05.62.38.08.06

SPONSORING: Mr MANASE Gérard 8 Lot Hountaniou 65800 AUREILHAN Tel : 05.62.37.15.42

Renseignements et inscriptions au secrétariat ouvert les : Lundi 17h30 à 20h00
Mercredi 13h30 à 17h00

Saison 2008-2009 Catégories d'ages		
B a b y s 2002	Mini 2000-2001	Poussins/nés 1998-1999
Benjamins/nés 1996-1997	Minimes 1994-1995	Cadets-tes 1991-1992-1993



Le conseil municipal a décidé

Le 16 mars 2008

- De procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- De fixer le nombre d'adjoints et de procéder à leur élection.

Le 25 mars 2008

- De créer et de déterminer la composition des Commissions municipales ;
- De désigner les délégués auprès des structures intercommunales.

Le 4 avril 2008

- De tenir un débat sur les orientations budgétaires pour

2008

Le 14 avril 2008

- D'approuver le compte administratif 2007 ;
- De voter le taux des taxes locales ;
- De voter le budget 2008 ;

Le 20 juin 2008

- De réviser les tarifs du restaurant scolaire, des transports scolaires et des garderies ;
- De fixer les tarifs du centre de loisirs sans hébergement des 3/6 ans.

A vos pinceaux !

Vous pratiquez l'aquarelle en tant que débutant ou bien depuis plusieurs années, alors venez partager votre passion au sein de l'association LA PALETTE D'AUREILHAN.

Tous les mercredis de 14h30 à 17h30 à l'ECLA, vous pourrez apprendre ou améliorer votre technique sous l'œil averti du professeur, M. Philippe LHEZ.

Les cours débuteront cette année le **mercredi 1^{er} octobre**. Nous vous demanderons de venir à 14h pour les inscriptions et les cotisations.

Nous comptons sur votre présence et serons heureux de vous accueillir.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter Mme DUBAU au 05.62.36.48.60

A noter que cette année LA PALETTE organisera une exposition de son travail ayant pour thème « AUREILHAN » courant décembre à l'ECLA.

Un moment de convivialité : les repas de quartier

10^{ème} anniversaire de la fête du quartier Saint Jean

Une décennie de Fête : dimanche 22 Juin, les habitants du quartier St Jean se sont retrouvés pour le 10^{ème} repas sur la place d' Alfaro. Une centaine de convives, dont quelques nouveaux, ont apprécié la bonne humeur et la convivialité de cette manifestation. Dès huit heures, l'équipe des bénévoles a mis en place le matériel, un petit casse - croûte en milieu de matinée, pendant que Jojo installait la sono qui allait diffuser de la musique toute la journée.

Vers 11h30, débutait l'apéritif offert par la municipalité. Le repas aux accents espagnols, avec une paella comme plat principal préparée par G.Beltri habitué de la fête, connaîtra un grand succès.

L'après-midi se poursuivit avec des chansons, des histoires et un concours de pétanque. Pour marquer ce 10^{ème} anniversaire, des casquettes orange portant l'inscription « Fête du quartier St Jean » furent vendues. Un grand bravo aux organisateurs qui espèrent bien continuer cette joyeuse dans les années à venir.

Repas du quartier des Prés de la Chartreuse

Une Fête animée et colorée

Samedi 7 Juin, une trentaine d'habitants des Prés de la Chartreuse, rue Gambetta, se sont retrouvées pour le 4^{ème} repas de ce quartier. L'incertitude du temps les a obligés à se re-



De très nombreux habitants ont répondu présents pour déguster la paella lors du 10^{ème} anniversaire de la fête du quartier St Jean

plier dans le préau de l'école primaire des Cèdres pour organiser leur fête.

Enfants, adultes, certains déguisés, ont partagé le repas, prolongé par de la musique et des danses. L'ambiance était bonne et certains d'entre eux se sont de nouveau réunis le lendemain pour terminer la fête.

Un grand bravo aux organisateurs qui ont

permis aux habitants du quartier de se rencontrer pour un bon moment de convivialité et de perpétuer cette initiative sympathique.

Sur la lancée, sous l'impulsion de Nathalie Coste, une sortie rafting vers St Pé, avec un pique-nique, sera organisée pour les courageux volontaires au cours du mois de Septembre.